

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 4 octobre 2021 tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h 09, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Claude Rousseau → Conseiller

Mme Caroline Turgeon → Conseillère

M. Alain Dion → Conseiller

M. Patrick Noël → Conseiller

Mme Nathalie Vézina → Conseillère

M. François Pichette → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-10-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

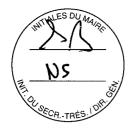
2021-10-02-00

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE	-
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	
3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 6063	
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	
4.2 Acceptation d'une offre de service : Sécurité Digitech	
4.3 Engagement : Réceptionniste-téléphoniste	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5065
6.	TRANSPORT	6065
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	5065
7.1	Réfection chemin du Moulin	5065
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5065
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5065
10.	LOISIRS ET CULTURE	5065
11.	CORRESPONDANCE	5065
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6066
13.	DIVERS	5066
13.3	1 Autorisation : Lot 6 187 007	5067
13	3 Espace Félix Leclerc : Fête d'Halloween	506 /
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6068
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	5068

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

2021-10-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel que rédigé (document 2021-10-03-01).
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-10-03-01



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2021-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 223 309,23 \$ pour le mois de septembre 2021.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-10-04-01

2021-10-04-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Acceptation d'une offre de service : Sécurité Digitech

2021-10-04-02

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics ;

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Accepter les soumissions 10 165 et 10 270 de Sécurité Digitech au montant de 3642.91 \$ plus les taxes applicables pour remplacer des caméras et le système de contrôle d'accès au Logisport, au bureau municipal et au garage municipal, tel que présenté.
- 2. Financer les travaux de fourniture et d'installation des équipements admissibles à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.
- 3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
- 4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-10-04-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution

4.3 Engagement: Réceptionniste-téléphoniste

2021-10-04-03

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Réfection chemin du Moulin

2021-10-07-01

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics ;

Il est p

proposé par

Mme Caroline Turgeon

appuyé par

M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- Mandater la direction générale à effectuer ou faire effectuer certains travaux visant à étendre et compacter du pavage concassé 0 3/4 dans le chemin du Moulin.
- 2. Financer les travaux à même le fonds « assainissement ».
- 3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
- 4. Contacter le propriétaire afin de l'aviser des dates et de l'échéance des travaux ;
- 5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-10-07-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. CORRESPONDANCE

2021-10-11-00



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2021 est déposée.

Document déposé : 2021-10-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2021-10-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Autorisation: Lot 6 187 007

2021-10-13-01

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1. QUE la Municipalité vende, avec la garantie légale, à Daniel Dubeau et Amélie Ferland, les propriétaires adjacents au Sud-Est (lot 6 185 555), le terrain vague, étant une partie de l'avenue de l'Anse maintenant fermée, désigné comme étant une partie du lot 72-19 du cadastre de la Paroisse de Saint-Pierre, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 433,1 mètres carrés, montrée sur le plan annexé à la description technique préparée par Yvon Létourneau, arpenteur-géomètre, le 6 octobre 2017, sous le numéro 7181 de ses minutes (le « Plan »), cette partie de lot faisant maintenant partie du lot rénové 6 187 007 du cadastre du Québec, devant faire l'objet sous peu d'une opération cadastrale afin de lui attribuer un numéro de lot distinct, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, payable comptant;
- 2. QUE la Municipalité cède, avec la garantie légale, à Denise Ferland, le propriétaire adjacent au Nord-Ouest (lot 6 185 542), le terrain vague, étant une partie de l'avenue de l'Anse maintenant fermée, désigné comme étant une partie du lot 72-19 du cadastre de la Paroisse de Saint-Pierre, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 7,8 mètres carrés, montrée sur le Plan, cette partie de lot faisant maintenant partie du lot rénové 6 187 007 du cadastre du Québec, devant faire l'objet sous peu d'une opération cadastrale afin de lui attribuer un numéro de lot distinct;
- 3. QUE cette dernière cession à Denise Ferland soit faite sans contrepartie vu la situation et la valeur de cette parcelle résiduaire de 7,8 mètres carrés;
- 4. QUE le maire et le directeur général de la Municipalité soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente et l'acte de cession mentionnés cidessus avec toute modification qu'ils jugeront à propos, à recevoir le prix de vente et à donner quittance, à faire les répartitions d'usage, à donner des directives de paiement et à signer tous autres actes ou documents qu'ils jugeront utiles ou nécessaires pour compléter cette affaire, leur signature à



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

> tous tels actes ou documents devant faire preuve de leur approbation de ceuxci, et lier la Municipalité à toutes fins que de droit ;

5. QUE le directeur général est, par la présente, autorisé à faire déplacer la bâtisse sise sur le lot 6 187 007 du cadastre du Québec en vertu du Règlement #461-2018 sur l'occupation du domaine public et d'en assumer les frais afférents via le surplus non affecté.

Document déposé : 2021-10-13-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Avis de motion : Règlement 489-2021 sur le traitement des élus municipaux

2021-10-13-02

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 122 redonne notamment aux municipalités plus de latitude dans la fixation des salaires des élus ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2018, les conseils des municipalités locales doivent, sous réserve des dispositions transitoires, adopter un règlement fixant la rémunération de leurs membres (art. 2, LTEM);

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère, Mme Caroline Turgeon, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement 489-2021 « Règlement sur le traitement des élus municipaux », conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux. Ce règlement a pour but de fixer, par règlement, la rémunération du maire et des autres membres du conseil municipal, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le règlement entre en vigueur et la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

13.3 Espace Félix Leclerc : Fête d'Halloween

2021-10-13-03

CONSIDÉRANT la fête d'Halloween à l'espace Félix-Leclerc qui aura lieu le dimanche 31 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT, dans le contexte pandémique actuel, l'importance de démontrer aux citoyens que les activités festives reprennent;

CONSIDÉRANT les objectifs de notre politique de la famille et des aînés pour le soutien des activités familiales sur le territoire ;

Il est proposé par M. Patrick Noël appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le financement, à la hauteur d'un montant de 250\$, pour la tenue d'une activité d'Halloween et la remise de friandise pour les familles et enfants de la Municipalité.



N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 2. Diffuser les informations concernant cette activité sur notre page Facebook et dans les actualités municipales du Journal Autour de l'Île.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-10-14-00

À 20 h 46, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 46. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Mme Caroline Turgeon Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.1

Maire

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A. Directeur général et secrétaire-trésorier

Note au lecteur : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant